

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 98 (2018)

### Autorisation de voirie - SUEZ EAU FRANCE SAS Travaux sur branchement d'alimentation en eau potable - 12, Rue Haute

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R 417-11 et R 417-12,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,

Vu la demande présentée par l'Entreprise SUEZ EAU FRANCE SAS de Montargis,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publics pendant des travaux sur réseau d'eau sis, 12, Rue Haute,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : L'entreprise SUEZ EAU FRANCE SAS de Montargis est autorisée à effectuer des travaux sur branchement d'alimentation en eau potable pour son client sis, 12, Rue Haute, et ce à compter du Lundi 15 Octobre 2018.

**ARTICLE II** : Pour les besoins du chantier, le stationnement aux abords des travaux est interdit à tout véhicule (sauf ceux de l'entreprise) ainsi que la circulation pendant toute la durée des travaux.

**ARTICLE III** : La signalisation est mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux.

**ARTICLE IV** : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- SUEZ EAU FRANCE
- Au SMICTOM
- Aux Services Techniques
- La Gendarmerie
- Au Chef de Centre des Sapeurs Pompiers
- Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 11 Octobre 2018

Le Maire,

Emmanuel RAT



Acte certifié exécutoire compte-tenu  
de sa publication le : 11/10/2018  
ou de sa notification le :  
Le Maire,

Emmanuel RAT

